Les nominations seront prononcées par le ministre, dans l'ordre d'inscription au tableau d'avancement.

IV - Calendrier

Les notices de candidature devront être transmises par envoi groupé au ministère de l'éducation nationale, bureau DPE D1, 61- 65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15 dans un délai d'un mois après parution de la présente note au B.O.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Par empêchement du directeur
des personnels enseignants,
La chef de service, adjointe au directeur
Claudine PÉRETTI

FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ACCÈS À LA HORS-CLASSE DU CORPS DES PROFESSEURS TECHNIQUES ADJOINTS ET CHEFS DE TRAVAUX PRATIQUES DE L'ENSAM

SITUATION DE L'ENSEIGNANT

Nom patronymique :
Nom d'épouse :
Prénom :
Date de naissance :

SITUATION ADMINISTRATIVE

- Établissement

- CTPE ❑
- PTAE ❑
- Échelon au 31-8-2001 :

- Ancienneté dans l'échelon : ☐ an(s) ☐ mois ☐ jours

- Note 2000-2001 : sur 100,00

Je soussigné déclare me porter candidat pour l'inscription au tableau d'avancement à la hors-classe au titre de l'année universitaire 2001-2002.

Le 2001

Signature

PROPOSITION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

La présente candidature pour l'accès à la hors-classe est proposée - non proposée (1) (2)

Le 2001

Nom et qualité du signataire

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Si non proposé, le candidat doit en être informé.